



Lettre ouverte à Madame L'Inspectrice Académique de Seine-et-Marne

Le 24mars 2020

Madame l'Inspectrice Académique de Seine-et-Marne,

Mesdames les Inspectrices, Messieurs les Inspecteurs de circonscriptions,

Par un courriel du recteur envoyé dans les boîtes académiques des écoles maternelles, élémentaires et primaires du département, le dimanche 22 mars 2020, vous demandez aux directeurs et directrices d'école de transmettre une lettre aux parents d'élèves dont le contenu nous interpelle fortement.

De même, les interventions de vendredi 20 mars dans les médias du ministre de l'Éducation Nationale ont conduit à une intervention de la FSU auprès du Premier Ministre samedi 21/03/2020.

1- Pour assurer la « continuité pédagogique »

Vous demandez aux enseignant.e.s d'organiser une « Remise des documents pédagogiques aux familles dépourvues de solution numérique » et aux directeurs/trices d'informer les responsables légaux des élèves concernés que les déplacements autorisés à ce titre sont limités aux foyers sans solution numérique, à un seul déplacement par semaine, réalisé par un seul membre de la famille ou responsable légal de l'élève. Il est précisé que le remise de documents pédagogiques sur support papier ou de matériel numérique doit rester exceptionnelle et doit être organisée de manière à limiter au maximum les déplacements des responsables légaux des enfants concernés.

Nous constatons une incohérence flagrante dans les différentes injonctions car pour le recteur, le déplacement exceptionnel de familles dans un établissement scolaire pour retirer un matériel numérique ou des documents de nature pédagogique sous format papier correspond à des : « déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité » alors que le ministre annonçait dans les médias qu'il s'agissait d'un « déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ».

Pour la section départementale du SNUipp-FSU de Seine-et-Marne, représentant majoritairement les personnels du premier degré, cette proposition est dangereuse et irresponsable dans l'état actuel de la crise sanitaire. Aussi, nous vous informons qu'elles s'appuieront sur la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et plus particulièrement son Article 28 « Tout fonctionnaire, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné

est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Il n'est dégagé d'aucune des responsabilités qui lui incombent par la responsabilité propre de ses subordonnés. », pour communiquer à la profession et aux médias.

En effet, en demandant aux personnels et aux familles de contourner les mesures de confinement et mettre leur santé en danger, alors même que l'enjeu sanitaire actuel est de limiter au strict minimum les échanges entre les personnes, cette demande est contraire aux consignes de confinement.

Dans ce courriel aux directions d'écoles du dimanche 22 mars, vous proposez, une attestation à remplir par le directeur ou la directrice d'école qui ne correspond en rien au décret du 16 mars 2020. Venir chercher des photocopies ou du matériel numérique ne sont pas des « achats de première nécessité ». Au-delà du risque sanitaire que cette demande fait encourir aux personnels comme aux familles, ces attestations font porter toute la responsabilité du déplacement des familles aux directeurs et directrices d'école. Cela est inadmissible.

Les directions des écoles ne doivent pas engager leur responsabilité alors que tous les professionnels de santé appellent la totalité de la population à rester confinée.

Comme nous l'écrit une directrice ce lundi 22 mars, « Le mail du recteur est une aberration...L'idée d'envoyer ce mail aux familles est absurde car pour les personnes visées n'ayant pas accès au numérique, comment vont-elles accéder au document et l'imprimer ? De plus, quelle est ma légitimité pour autoriser des personnes à circuler et à venir dans les écoles en pleine crise sanitaire et où « restez chez vous » est la consigne générale ? »

Comment concevoir qu'en citoyens responsables, les enseignant.e.s s'autorisent à contourner les consignes de confinement et demandent aux parents d'en faire de même osant qualifier leurs « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité » dans leur attestation de sortie dérogatoire alors que les soignants.es et des centaines de malades luttent et sont isolés dans les hôpitaux pour éviter de propager l'épidémie.

Nous dénonçons fermement ces exigences. En conséquence, la section départementale du SNUipp-FSU de Seine-et-Marne appelle dès aujourd'hui les directeurs d'école et adjoints à refuser de se rendre dans les écoles auprès des parents pour accomplir ces tâches et vous demandent de revoir vos demandes.

2 – A propos des instances dans les écoles

De la même manière nous vous demandons d'annuler les opérations d'affectation en 6ème qui ont été lancées avec AFFELNET. Sans la présence des élèves, les échanges avec les familles sont impossibles pour les familles les plus éloignées de l'école. Nous demandons donc le report de ces opérations à une date ultérieure afin que les directeurs-trices soient dégagés de cette tâche.

Il en est de même pour les opérations de poursuite de scolarité. L'urgence est sanitaire. Toutes les forces doivent être engagées au service de la solidarité et de la lutte contre cette pandémie. Demain, le pic de cette crise sanitaire demandera la coordination de toutes les

autorités compétentes pour seconder les soignants.es, accueillir leurs enfants, se mettre au service des plus isolés.es reléguant ces opérations administratives au second plan.

3 – A propos du Service exclusif d'accueil pour les enfants des personnels soignants et des personnels de l'ASE

Nous vous demandons que les personnels de l'EN, et des collectivités territoriales et autres volontaires bénéficient des protections indispensables et que des préconisations claires leur soient adressées, contrairement à ce qui s'est fait jusqu'alors : quand leur présence ne relève pas d'une absolue nécessité et d'une immédiateté justifiée par l'organisation concrète de la continuité du service, pour l'organisation de l'accueil des enfants de soignants ou pour toute autre mission de soutien aux soignants, les personnels ne doivent pas être sommés de se rendre sur leurs lieux de travail mais recevoir l'ordre de rester confinés chez eux, en télétravail. En outre, les personnels présentant une fragilité médicale, ou gardant des enfants de moins de 16 ans, ne doivent plus subir de pression à quitter la situation de confinement pour se rendre au travail.

Avec la proximité des vacances scolaires et la dernière annonce ministérielle d'un retour en classe au plus tôt le 4 mai, mais aussi pour anticiper le pic de la crise sanitaire prédit par les autorités médicales d'ici quelques semaines, nous attendons que l'appel aux volontaires soit élargi et que le cadre réglementaire de l'accueil des enfants soit clairement défini.

Nous vous prions de croire, Madame l'Inspectrice Académique de Seine-et-Marne, Mesdames les Inspectrices, Messieurs les Inspecteurs de circonscriptions, en notre profond attachement au service public et laïque d'éducation.

Julien Fernandez, Thierry Grignon, Véronique Osika et Mialinoro Reboul,
Pour le co-secrétariat départemental du SNUipp-FSU77